

Nom commercial: AMMONIUMCHLORID AQ. 23%

Numéro de la matiere: 337786 Version: 1 / CH Date de révision: 24.10.2023

remplace la version: - / CH Date d'impression 24.10.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

AMMONIUMCHLORID AQ. 23%

N° d'article 33778600

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG Industriestrasse 35 9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58 Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264.1 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusiers minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et

si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers



Date d'impression 24.10.23

Nom commercial: AMMONIUMCHLORID AQ. 23%

Numéro de la matiere: 337786 Version: 1 / CH Date de révision: 24.10.2023

remplace la version: -/CH

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

chlorure d'ammonium

No. CAS 12125-02-9 No. EINECS 235-186-4

Numéro 01-2119487950-27

d'enregistrement

Concentration >= 10 < 25 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302 Eye Irrit. 2 H319

ATE orale 1'410 mg/kg

Autres ingrédients

eau

No. CAS 7732-18-5 No. EINECS 231-791-2

Concentration >= 50 %

Le renvoi: [4]

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien. Consultez un médecin si vous avez des plaintes.

En cas de contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

Moyens d'extinction non-appropriés

non applicable



Nom commercial: AMMONIUMCHLORID AQ. 23%

Numéro de la matiere: 337786 Version: 1 / CH Date de révision: 24.10.2023

remplace la version: - / CH Date d'impression 24.10.23

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre les personnes en sûreté. Porter équipement de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Veiller à la bonne aération des locaux. Eviter contamination de la peau et les yeux. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Matériau approprié : polyethylène. matière plastique

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 12 Des liquides non combustibles

Classe de stockage (Suisse) 10/12 Autres substances dangereuses liquides

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit bien ventilé. Stocker au sec

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

chlorure d'ammonium

Liste SUVA Type MAK

Valeur 3 mg/m³

Remarque: Auge & OAW

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

chlorure d'ammonium



Nom commercial: AMMONIUMCHLORID AQ. 23%

Numéro de la matiere: 337786 Version: 1 / CH Date de révision: 24.10.2023

remplace la version: - / CH Date d'impression 24.10.23

mg/kg

mg/l

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Durée d'exposition

Voie d'exposition

mode d'effet

Groupe de réf.

Long terme
par inhalation
Effet systémique

Concentration 43.97 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Durée d'exposition

Voie d'exposition

Ouvrier

Long terme

dermale

mode d'effet Effet systémique Concentration 128.9

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Durée d'exposition

Voie d'exposition

mode d'effet

Consommateur

Long terme

par inhalation

Effet systémique

Concentration 9.4 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf. Consommateur
Durée d'exposition Long terme
Voie d'exposition dermale

mode d'effet Effet systémique

Concentration 55.2 mg/kg

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf. Consommateur
Durée d'exposition Long terme
Voie d'exposition orale

mode d'effet Effets chroniques

Concentration 55.2 mg/kg

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

chlorure d'ammonium

Valeur type PNEC
Type Eau douce

Concentration 0.25 mg/l

Valeur type PNEC
Type Eau salée

Concentration 0.025 mg/l

Valeur type PNEC
Conditions Occasionel
Concentration 0.43

Concentration 0.43

Valeur type PNEC

Type Sédiment d'eau douce

Concentration 0.9 mg/kg

Valeur type PNEC

Type Sédiment marin

Concentration 0.09 mg/kg



Date d'impression 24.10.23

Nom commercial: AMMONIUMCHLORID AQ. 23%

Numéro de la matiere: 337786 Version: 1 / CH Date de révision: 24.10.2023

remplace la version: -/CH

Valeur type

PNEC

Type

Sol

Concentration

50.7

mg/kg

Valeur type

PNEC

Type

STP

Concentration

13.1

mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Consérver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière liquide

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Valeur °C

Remarque Non applicable

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit au contact des acides forts.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

aluminium (AI)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008



Nom commercial: AMMONIUMCHLORID AQ. 23%

Numéro de la matiere: 337786 Version: 1 / CH Date de révision: 24.10.2023

remplace la version: - / CH Date d'impression 24.10.23

Toxicité aiguë par voie orale

ATE 6'103.89 mg/kg

61

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

chlorure d'ammonium

Espèces rat

DL50 1650 mg/kg

Remarque Nocif en cas d'ingestion.

chlorure d'ammonium

Espèces rat

DL50 1410 mg/kg

Remarque Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

chlorure d'ammonium

Espèces rat

DL50 > 2000 mg/kg

Remarque L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

chlorure d'ammonium

Remarque Non applicable

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

chlorure d'ammonium

Espèces lapin évaluation irritant

méthode Technique de Draize

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

chlorure d'ammonium

Espèces lapin évaluation irritant

Sensibilisation (Composants)

chlorure d'ammonium

Remarque Aucune effect de sensibilisation conu.

Toxicité subaiquë, subchronique et par longue durée (Composants)

chlorure d'ammonium

Remarque Aucun données connues.

Mutagénicité (Composants)

chlorure d'ammonium

évaluation Aucun effet mutagène n'a été constaté au cours de différentes expériences

in vitro et in vivo.

Toxicité reproductrice (Composants)

chlorure d'ammonium

Remarque Suite à des expérimentations sur animaux, des données relatives aux

effets toxiques sur la reproduction sont disponibles.

Cancérogénicité (Composants)

chlorure d'ammonium

Remarque Aucun données connues.



Nom commercial: AMMONIUMCHLORID AQ. 23%

Numéro de la matiere: 337786 Version: 1 / CH Date de révision: 24.10.2023

remplace la version: - / CH Date d'impression 24.10.23

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)

chlorure d'ammonium

Remarque Non applicable

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons (Composants)

chlorure d'ammonium

Espèces carpe (Cyprinus carpio)

CL 50 209 mg/l

Durée d'exposition 96 h

chlorure d'ammonium

Espèces truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)

CL 50 3.98 mg/l

Durée d'exposition 96 h

chlorure d'ammonium

Espèces truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)

NOEC 57 mg/l

Durée d'exposition 96 h

chlorure d'ammonium

Espèces truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)

CL 50 42.91 mg/l

Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les daphnies (Composants)

chlorure d'ammonium

Espèces Daphnia magna

CL 50 161 mg/l

Durée d'exposition 48 h

chlorure d'ammonium

Espèces Daphnia magna

NOEC 0.1 mg/l

Durée d'exposition 216 h

chlorure d'ammonium

Espèces Daphnia magna

CE50 136.6 mg/l

Durée d'exposition 48 h

chlorure d'ammonium

Espèces Ceriodaphnia spec

CE50 98.5 mg/l

Durée d'exposition 48 h

Toxicité pour les algues (Composants)

chlorure d'ammonium

Espèces Chlorella vulgaris

CE50 1300 mg/l

Durée d'exposition 5 d

Remarque L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.



Nom commercial: AMMONIUMCHLORID AQ. 23%

Numéro de la matiere: 337786 Version: 1 / CH Date de révision: 24.10.2023

remplace la version: -/CH Date d'impression 24.10.23

chlorure d'ammonium

Espèces Chlorella vulgaris

CE50 2700 mg/l

Durée d'exposition 18 d

Remarque L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.

Toxicité pour les bactéries (Composants)

chlorure d'ammonium

Espèces boue activée CE 20 env. 850

CE 20 env. 850 mg/l

méthode OECD 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité (Composants)

chlorure d'ammonium

Remarque Produit minéral, ne peut pas être éliminé de l'eau par des procédés

d'épuration biologiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

N'est disponible

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)

chlorure d'ammonium

log Pow -4.37

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

N'est disponible

Mobilité dans le sol (Composants)

chlorure d'ammonium

Absorbé par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non untilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



Date d'impression 24.10.23

Nom commercial: AMMONIUMCHLORID AQ. 23%

Numéro de la matiere: 337786 Version: 1 / CH Date de révision: 24.10.2023

remplace la version: -/CH

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

WGK 1

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination

de l'eau (Allemagne)

Remarque classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne)

conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, Catégorie 4
Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.